

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission du
Film**

A.Gt 05-05-2006

M.B. 08-06-2006

Modification :

A.Gt 03-03-2010 - M.B. 20-04-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière d'enseignement et d'audiovisuel;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française, tel que modifié, notamment l'article 30;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 12, 10°, a ;

Considérant que les associations professionnelles sont dans l'impossibilité matérielle de présenter pour chaque mandat la candidature d'au moins un homme et une femme;

Considérant que les mandats de membres effectifs et suppléants sont arrivés à échéance et qu'il convient de les remplacer,

Arrête :

Modifié par A.Gt 03-03-2010

Article 1^{er}. - La présidence de la Commission du Film est assurée par M. Frédéric DELCOR, secrétaire général ou par son délégué.

Article 2. - Sont nommés en qualité de membres de la Commission du Film pour une durée de quatre ans :

- en tant que représentants du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel :

Membres effectifs :

M. Frédéric DELCOR; *[Modifié par A.Gt 03-03-2010]*

M. Thierry VANDERSANDEN;

Mme Martine STEPPE;

Mme Jeanne BRUNFAUT.

Membres suppléants :

Mme Myriam LENOBLE;

M. Emmanuel ROLAND;

M. Guy TRIFIN;

Mme Véronique PACCO.

- En tant que représentants du secteur privé de l'audiovisuel :

Membres effectifs :

Mme Eliane du BOIS;

M. Bernard HALUT;

Mr Marc GILLON;



Mme Catherine BURNIAUX.
Membres suppléants :
Mme Marie-Andrée VANDER ELST;
M. Alfredo DIAZ PEREZ;
Mr Alain SACE;
Mme Martine LEVY-LAMBRECHTS.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 5 mai 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,
Mme F. LAANAN

P.S. : Les présidents et les membres de la Commission du Film nommés pour quatre ans, en date du 5 mai 2006, voient leurs mandats prolongés jusqu'au 31 décembre 2011.